

Filière enseignement secondaire I



Bachelor en enseignement secondaire I

Plan d'études
année académique
2023 - 2024

Plan d'études

Bachelor of Arts ou Bachelor of Science en enseignement pour le degré secondaire I

1 Description générale

1.1 Nom de Haute école

Haute école pédagogique du canton de Vaud (ci-après : HEP)

1.2 Filière responsable du plan d'études

Filière enseignement secondaire I

1.3 Titres conférés

Bachelor of Arts ou Bachelor of Science en enseignement pour le degré secondaire I

Le titre n'habilite pas à enseigner, mais permet d'accéder au Master of Arts ou Master of Science en enseignement pour le degré secondaire I, qui débouche sur l'obtention du diplôme d'enseignement.

1.4 Domaine d'études

Formation des enseignant-e-s

1.5 Profil

Formation de niveau Bachelor comprenant des études disciplinaires scientifiques dans quatre disciplines enseignables, une formation en didactique des disciplines et en sciences de l'éducation, ainsi qu'une formation pratique dans l'enseignement au degré secondaire I.

1.6 Public cible

Personnes au bénéfice d'un certificat de maturité gymnasiale, d'un titre d'une haute école universitaire ou spécialisée, d'une maturité spécialisée, d'une maturité professionnelle ou d'un titre jugé équivalent désireuses d'enseigner à des élèves de 12 à 15 ans, prioritairement aux années de 9 à 11 HarmoS de la scolarité obligatoire.

Les personnes porteuses d'une maturité spécialisée ou d'une maturité professionnelle doivent avoir réussi l'examen complémentaire défini dans le règlement de la Conférence Suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (ci-après : CDIP) concernant la reconnaissance des certificats de maturité professionnelle pour l'admission dans les hautes écoles universitaires.

1.7 Date d'ouverture du programme d'études

Août 2023

1.8 Localisation des études

La formation est organisée en partenariat avec l'Université de Lausanne (UNIL). Les cours et les séminaires ont donc lieu sur les deux campus :

- Cours et séminaires HEP : sur le campus de la Haute école pédagogique du canton de Vaud, à Lausanne (HEP Cèdres, HEP docks).
- Cours et séminaire à l'UNIL : Pour les disciplines allemand, anglais, français et histoire, une partie des études disciplinaires se déroule sur le campus universitaire de Dorigny.

Formation pratique : en règle générale, dans les établissements partenaires de formation du canton de Vaud.

1.9 Organisation des études

Le plan d'études est conçu pour des études à plein temps.

Moyennant un aménagement du programme de formation, il est possible de réaliser les études à temps partiel, par exemple afin de conserver un emploi rémunéré.

1.10 Début des études

La formation débute en août par une semaine d'introduction suivie, en principe, de deux semaines de stage dans des établissements scolaires du degré secondaire I du canton de Vaud (voir calendrier de la formation, 3.4).

Les cours à la HEP Vaud et à l'UNIL débutent à la semaine 38.

1.11 Durée des études

Formation organisée sur 3 ans (6 semestres) avec un aménagement possible jusqu'à 12 semestres.

1.12 Crédits ECTS

180 crédits ECTS.

1.13 Fréquence de l'offre

Tous les ans.

1.14 Frais d'inscription et taxes

Finance d'inscription à l'admission : CHF 100.-

Droits semestriels d'inscription aux cours et taxe semestrielle : CHF 400.-

1.15 Base juridique

- Accord intercantonal du 18 février 1993 sur la reconnaissance des diplômes de fin d'études.
- Loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique (LHEP), état au 1^{er} août 2018 (en vigueur).
- Règlement du 3 juin 2009 d'application de la loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique (RLHEP), état au 1^{er} janvier 2020 (en vigueur).
- Règlement des études menant au Bachelor of Arts ou Bachelor of Science en enseignement secondaire I (RBS1) du 18 avril 2023.

2 Référentiels de compétences

2.1 Champ professionnel

Le champ professionnel est celui de l'enseignement au degré secondaire I. Au niveau suisse, celui-ci correspond aux années 9 à 11 HarmoS de la scolarité obligatoire.

Dans le canton de Vaud, les personnes au bénéfice d'un diplôme pour l'enseignement au secondaire I peuvent aussi être amenées à enseigner, en partie, aux années 7 et 8 HarmoS du degré primaire, ainsi que dans la 12^e année HarmoS (école de la transition, classes de raccordement).

2.2 Cadre de qualifications national

Les objectifs de formation du bachelor en enseignement secondaire I sont conformes aux exigences du Cadre de qualifications national (nqf.ch-HS) adopté par les hautes écoles suisses.

Par conséquent, les qualifications du 1^{er} cycle (niveau Bachelor) seront décernées aux étudiant-e-s qui ⁽¹⁾:

Connaissances et compréhension :

- ont acquis des connaissances et un niveau de compréhension dans un domaine d'études qui fait suite à et se fonde sur une formation (scolaire) du degré secondaire II. Leur savoir à ce niveau se base sur des manuels avancés et intègre des éléments tirés des recherches et des publications scientifiques de pointe dans ce domaine d'études;

Application des connaissances et de la compréhension :

- sont capables d'utiliser leurs connaissances et compréhension (de façon pertinente) dans le cadre de leurs études ultérieures ou de leur profession et ont prouvé leur aptitude à élaborer et à développer dans leur domaine d'études des arguments et des solutions à des problématiques;

Capacité de former des jugements :

- sont capables de collecter et d'interpréter des données pertinentes – généralement, dans leur domaine d'études – en vue de formuler des avis qui intègrent une réflexion sur des problématiques sociales, scientifiques ou éthiques;

Savoir-faire en termes de communication :

- sont capables de communiquer à un public spécialisé et non spécialisé des informations, des idées, des problèmes et solutions ;

Capacités d'apprentissage en autonomie :

- ont développé les stratégies d'apprentissage qui sont nécessaires pour poursuivre des études avec un fort degré d'autonomie.

2.3 Profil professionnel CDIP

Le Règlement concernant la reconnaissance des diplômes d'enseignement du degré primaire, du degré secondaire I et pour les écoles de maturité du 28 mars 2019⁽²⁾ précise le but et les objectifs de la formation comme suit :

¹ Les formations permettent d'acquérir les compétences professionnelles requises pour l'éducation et l'instruction des élèves de la scolarité obligatoire ou des écoles de maturité.

² Les formations permettent en outre aux étudiantes et étudiants d'acquérir les compétences professionnelles requises

- a. pour tenir compte de la diversité, des conditions et des besoins individuels des élèves et évaluer leurs compétences et leurs acquis, ainsi que
- b. pour collaborer avec les différents acteurs du milieu scolaire, participer activement à des projets pédagogiques, évaluer leur propre travail et planifier leur propre développement professionnel.

(1) Cadre de qualifications pour le domaine des hautes écoles suisses,

(2) Recueil des bases légales de la CDIP, 4.2.2.10 Art.7. Ce règlement, commun aux formations de base menant au diplôme d'enseignement, remplace le Règlement concernant la reconnaissance des diplômes de hautes écoles pour les enseignant-e-s et enseignants du degré secondaire I du 26 août 1999.

Plan d'études BS1 — adopté CD — Version du 21 décembre 2023

³ Les personnes qui obtiennent un diplôme d'enseignement de la scolarité obligatoire sont capables

- a. d'enseigner en se conformant au plan d'études applicable,
- b. de soutenir les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers qui fréquentent une classe ordinaire selon le principe de la scolarisation intégrative et d'encourager leurs apprentissages ainsi que leur participation à la vie de l'école, et
- c. de permettre aux élèves le passage d'un degré à l'autre ; dans le cas de l'enseignement du degré secondaire I, elles sont en outre capables de soutenir les élèves dans leur choix professionnel."

2.4 Référentiel de compétences professionnelles

HEP

La HEP assure la formation de base des enseignant-e-s des degrés primaire, secondaire I et secondaire II, ainsi que des professions de l'enseignement spécialisé. Pour appréhender ce large champ professionnel, elle s'est dotée d'un référentiel de compétences professionnelles, élaboré par son corps enseignant.

Différencié par niveaux de maîtrise attendus en fin de cursus d'études, il offre un cadre de référence harmonisé aussi bien à la formation de base qu'aux offres de formations continues attestées et certifiées.

Il concourt à la définition et à la structuration du plan d'études en visant les objectifs suivants:

- éclairer les finalités du profil professionnel CDIP,
- assurer la cohérence de la formation,
- baliser l'évaluation des étudiant-e-s et de la formation.

Il contribue également à la mobilité des étudiant-e-s et des professionnel-le-s de l'enseignement.

Le référentiel est constitué de 11 compétences clés, chacune étant déclinée en composantes plus détaillées ⁽¹⁾.

1	Agir en tant que professionnel critique et porteur de connaissances et de culture.
2	S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.
3	Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions.
4	Concevoir et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage en fonction des élèves et du plan d'études.
5	Evaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des connaissances et des compétences des élèves.
6	Planifier, organiser et assurer un mode de fonctionnement de la classe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves.
7	Adapter ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves présentant des difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou un handicap.
8	Intégrer les technologies de l'information et de la communication aux fins de préparation et de pilotage d'activités d'enseignement et d'apprentissage, de gestion de l'enseignement et de développement professionnel.
9	Travailler à la réalisation des objectifs éducatifs de l'école avec tous les partenaires concernés.
10	Coopérer avec les membres de l'équipe pédagogique à la réalisation de tâches favorisant le développement et l'évaluation des compétences visées.
11	Communiquer de manière claire et appropriée dans les divers contextes liés à la profession enseignante.

(1) Référentiel complet sur: <http://www.hepl.ch/cms/accueil/formation/referentiel-de-competences.html>

3 Plan d'études : principes généraux

3.1 Principes de formation

La formation professionnelle des enseignant·e·s du degré secondaire I se base sur trois principes fondamentaux :

- développer des compétences professionnelles et des connaissances scientifiques en articulant théorie et pratique,
- alimenter la formation par la recherche,
- organiser le cursus selon les exigences d'une formation d'adultes.

3.1.1 Développer des compétences professionnelles et des connaissances scientifiques en articulant théorie et pratique

Les connaissances disciplinaires nécessaires à l'enseignement sont acquises à travers les cours disciplinaires génériques et spécifiques durant les deux premières années du Bachelor. Celles-ci sont complétées par des connaissances dans les domaines des sciences de l'éducation et des didactiques disciplinaires. Le lien avec la pratique se fait en intégrant progressivement dans la formation des principes tels que l'apprentissage par l'action, l'apprentissage situé ou l'apprentissage collaboratif.

La HEP vise une alternance intégrative entre théorie et pratique, permettant une entrée graduelle, encadrée et réflexive dans la profession enseignante. La formation permet à l'étudiant·e de structurer progressivement ses compétences en prenant appui sur une pluralité de savoirs et sur les apports de chaque domaine de formation : la pratique devient objet d'analyse, les outils théoriques permettent de comprendre les expériences vécues en classe, la théorie peut être questionnée à partir de situations concrètes. L'articulation étroite de théorie et pratique devient ainsi l'élément moteur d'une réflexion critique sur les enjeux de l'enseignement.

Plusieurs moyens concourent à nourrir cette alternance intégrative :

- le recours à un référentiel de compétences commun,
- la place importante accordée à l'analyse de situations d'enseignement concrètes,
- la théorisation progressive à partir de situations complexes tirées de la réalité professionnelle, en lien avec des cadres de références scientifiques,
- la contextualisation des propos théoriques,
- la conduite, en stage, d'activités élaborées dans le cadre des modules HEP,
- la répartition, sur l'ensemble de la formation, de séminaires d'intégration à effectif réduit, permettant l'intégration d'une pluralité de savoirs dans une visée de formation personnalisée et interdisciplinaire,
- le dialogue continu entre le corps enseignant de la HEP et les praticiennes formatrices et praticiens formateurs (en abrégé : "PraFos") chargé·e·s de l'encadrement et du suivi des stages.

3.1.2 Alimenter la formation par la recherche

En ligne avec les principes des formations de niveau tertiaire et avec les exigences de la réglementation suisse sur la reconnaissance des diplômes (CDIP), le concept de développement académique de la HEP se fonde sur la double mission de formation et de recherche et sur l'articulation entre ces deux domaines. La HEP développe ainsi des recherches spécifiques à son champ professionnel, dont se nourrissent les cours et séminaires offerts aux étudiant·e·s. La recherche scientifique se présente ainsi comme un outil de lecture de la réalité permettant d'enrichir les connaissances et les compétences développées durant la formation.

3.1.3 Organiser le cursus selon les exigences d'une formation d'adultes

La formation est organisée de manière modulaire et correspond aux standards d'une formation d'adultes. La HEP développe des instruments de suivi des parcours des étudiant-e-s, offre un conseil individualisé et assure l'évaluation des compétences développées dans la formation.

Le développement de l'autonomie de l'étudiant-e est le gage de sa future autonomie professionnelle. Dans cette perspective, la formation :

- donne à l'étudiant-e la responsabilité de gérer son plan de formation, à la fois pour ce qui est des orientations, de la mise à niveau de ses connaissances et de l'organisation du temps d'étude,
- explicite les principes de formation, les objectifs visés, les modalités d'évaluation,
- promeut des activités d'autoévaluation,
- responsabilise l'étudiant-e quant à sa présence aux cours, séminaires et activités ainsi qu'à sa participation active.

3.2 Structure du plan d'études

En ligne avec les exigences du Règlement concernant la reconnaissance des diplômes d'enseignement du degré primaire, du degré secondaire I et pour les écoles de maturité adopté par la CDIP le 28 mars 2019, le plan d'études du Bachelor est structuré en 4 domaines :

— Domaine 1 : Etudes disciplinaires

Les études disciplinaires comprennent deux domaines complémentaires : Les contenus disciplinaires génériques et les contenus disciplinaires spécifiques au degré secondaire I.

Les contenus disciplinaires génériques correspondent aux connaissances académiques qui préparent à une étude plus approfondie de chaque discipline⁽¹⁾. Ces contenus sont en principe acquis durant les deux premières années du Bachelor. Selon les disciplines, ces études peuvent être dispensées, entièrement ou partiellement, par une haute école partenaire dans le cadre d'un accord entre celle-ci et la HEP.

Le domaine des contenus disciplinaires spécifiques au degré secondaire I porte, en grande partie, sur les thématiques et les contenus du Plan d'Etudes Romand (PER), sans pourtant se limiter aux objectifs du PER. L'idée est d'approfondir les connaissances liées à des thématiques précises abordées à l'école. Ces crédits sont dispensés par la HEP Vaud, au besoin avec des collaborations externes.

— Domaine 2: Didactique des disciplines

Ce domaine porte sur la dimension didactique des savoirs. La tâche principale de tout-e enseignant-e consiste à transmettre des savoirs et à organiser les conditions optimales de l'enseignement-apprentissage, afin de permettre aux élèves de développer des connaissances et des compétences et d'accéder à la culture. Il s'agit notamment d'interroger les pratiques d'enseignement et les médiations proposées à l'élève, afin d'améliorer son appropriation du savoir. Les questions suivantes sont au cœur des modules de didactique :

- Savoirs de référence, savoirs à enseigner, savoirs enseignés : comment les comprendre et les appréhender ?
- Quelles sont les incidences de l'hétérogénéité des élèves sur les situations et aspects didactiques ?
- Comment médiatiser de manière optimale le rapport de l'élève aux savoirs ?

— Domaine 3 : Sciences de l'éducation

Les interactions de l'enseignant-e avec les élèves, les relations entre les élèves eux-mêmes et la compréhension de leurs stratégies d'apprentissage sont des enjeux majeurs du métier d'enseignant-e. Les sciences de l'éducation visent à éclairer ces enjeux par l'apport de diverses disciplines issues des sciences humaines et sociales (sociologie, psychologie, économie, histoire, linguistique, philosophie, etc.).

(1) Dans certaines facultés (p.ex. faculté de lettre de l'Université de Lausanne), ces contenus font partie du parcours dit «propédeutique»

Organisé de manière interdisciplinaire, ce domaine du plan d'études aborde à travers des perspectives plurielles des thématiques telles que : les théories des apprentissages et du développement ; l'éthique professionnelle, ainsi que les enjeux du numérique et de durabilité; l'établissement, la classe et leurs enjeux ; les relations au service des apprentissages ; l'histoire de l'éducation ; la diversité et l'inclusion.

— Domaine 4: Formation pratique

La formation pratique comprend des stages en établissement, des modules d'intégration et des ateliers portant sur l'utilisation des outils numériques.

Les stages de 1ère et de 2ème année sont étroitement liés au séminaire d'intégration, formant un seul et même module annuel. Au travers d'une alternance entre stages en établissement, séances de séminaire et entretiens individuels, la formation pratique vise à susciter chez les étudiant-e-s des questionnements, menant à une mise en enquête autour d'une problématique personnelle.

Les stages de 1ère et 2ème année sont principalement axés sur l'observation des pratiques des enseignant-e-s, des élèves et des différent-e-s acteur-trice-s de l'école. Afin de pouvoir mobiliser les traces de ces observations à des fins de formation, l'étudiant-e bénéficie d'une introduction à l'observation et à l'usage d'outils d'observation durant la semaine d'introduction à la formation (semaine 35).

En 1ère année, la formation pratique est principalement axée sur la confirmation de l'orientation professionnelle choisie ainsi que sur la découverte du métier. En 2ème année, l'enquête devient plus spécifique et porte sur certaines facettes du métier, notamment la relation aux collègues, aux élèves et aux parents. Les stages de 3ème année permettent un développement progressif des compétences didactiques et relationnelles nécessaires à l'enseignement.

Répartition des contenus dans le plan d'études

Les enseignements disciplinaires sont répartis sur les deux premières années de la formation et les didactiques disciplinaires sur la troisième année. La formation pratique et les sciences de l'éducation sont présentes durant toute la formation. Les thématiques sont organisées en modules semestriels ou annuels, afin notamment d'éviter la multiplication des certifications et la dispersion des investissements hebdomadaires des étudiant-e-s.

Le tableau ci-dessous résume la structure du plan d'études par domaine de formation.

Contenus		1 ^{re} année		2 ^e année		3 ^e année		Total ECTS
		Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6	
Études disciplinaires génériques (UNIL ou HEP)		40 ECTS		40 ECTS		0 ECTS		112
Études disciplinaires spécifiques au S1		8 ECTS	8 ECTS	8 ECTS	8 ECTS	0 ECTS	0 ECTS	
Didactique des disciplines		0 ECTS	0 ECTS	0 ECTS	0 ECTS	12 ECTS	12 ECTS	24
Formation pratique	Stages	2 ECTS		2 ECTS		15 ECTS		22
	Intégration					3 ECTS		
Sciences de l'éducation	Modules de SE (y compris recherche et numérique)	3 ECTS		4 ECTS		15 ECTS		22
Ateliers pratique d'éducation numérique		Atelier 1	Atelier 2	Atelier 3	Atelier 4	Atelier 5	Atelier 6	0
Total ECTS		61		62		57		180

3.2.1 Structure par profils disciplinaires

Pour l'année académique 2023-24 l'offre de formation se répartit selon six profils de quatre disciplines chacun. Ces profils disciplinaires sont fixes et ne peuvent être modifiés.

Les six profils de formation quadri-disciplinaires sont les suivants :

1. Français – Allemand – Histoire – Géographie
2. Français – Anglais – Histoire – Géographie
3. Français – Allemand – Histoire – Arts visuels
4. Mathématiques – Sciences de la nature – Géographie – Histoire
5. Mathématiques – Sciences de la nature – Allemand – Éducation numérique / science informatique
6. Mathématiques – Sciences de la nature – Éducation numérique / science informatique – Arts visuels

3.2.2 Structure modulaire

L'organisation modulaire des cours HEP vise à augmenter la cohérence de la formation. Elle implique un travail d'équipes de formatrices et de formateurs, favorise le développement de compétences qui intègrent diverses sources de savoirs dispensés dans les cours et séminaires et constitue le cadre de l'évaluation certificative.

Un module de formation est défini comme un moyen d'enseignement orienté par quatre critères fondamentaux⁽¹⁾:

- présenter ou définir un ensemble de situations d'apprentissage,
- posséder une fonction propre (dans le cursus de formation) et viser des objectifs bien définis,
- proposer des contrôles en vue d'orienter l'étudiant-e et l'enseignant-e et leur donner un feed-back,
- pouvoir s'intégrer dans des itinéraires, des logiques et des contextes d'apprentissage variés. »

Il occupe en principe une plage hebdomadaire de 2 ou 4 périodes sur une demi-journée et compte :

- en règle générale, deux unités de formation mettant en œuvre diverses stratégies d'enseignement : un cours commun accompagné d'un séminaire ou de plusieurs séminaires à choix,
- une part de travail personnel fourni par les étudiant-e-s,
- une évaluation certificative qui valide l'intégration des différents apports du module et la consolidation du développement des compétences.

3.2.3 Codage des modules

Pour des raisons de gestion informatique, les modules portent un numéro de code qui renvoie aux programmes d'études, à la discipline concernée ou aux contenus abordés.

Ainsi BS11DIS-GEO1 indique :

- BS pour le niveau Bachelor secondaire.
- Le 1 pour l'année de formation durant laquelle le module a lieu.
- Le 1 pour le semestre de formation durant lequel le module a lieu (1 pour automne, 2 pour printemps).
- DIS indique qu'il s'agit d'un contenu disciplinaire.
- GEO indique la branche d'enseignement (dans le cas présent : Géographie).
- 1 rapporte au numéro du module.

(1) D'Hainaut, cité par Raynal & Rieunier (1997). Pédagogie : Dictionnaire des concepts clés. Paris : ESF

3.3 Formation pratique

La formation pratique de compose de trois volets:

- la formation pratique en stage,
- le module d'intégration,
- les ateliers numériques.

La formation pratique en stage

Les stages s'effectuent dans les établissements partenaires de formation du canton de Vaud. L'engagement de partenaires de terrain, à savoir les PraFos chargé-e-s de l'accueil des étudiant-e-s, de leur formation et de l'évaluation de leurs compétences, nécessite une étroite collaboration avec les services employeurs, représentés notamment par les directions d'établissements de l'école obligatoire.

La formation pratique en stage comporte six stages bloc à plein temps répartis de la façon suivante.

- en première et deuxième année, en principe, deux semaines de stage bloc au semestre d'automne et deux semaines de stage bloc au semestre de printemps.
- en troisième année, un stage bloc de quatre semaines au semestre d'automne et un stage bloc de huit semaines (9 semaines pour certains stages effectués en mobilité) au semestre de printemps.

Les dates de ces stages sont présentées dans le calendrier de la formation (v. 3.4).

Le stage bloc se déroule dans une ou plusieurs classes tenues par un-e PraFo, avec un statut d'étudiant-e stagiaire.

Les stages des deux premières années sont essentiellement des stages d'observation. Il n'est pas attendu de la part de la ou du stagiaire d'assumer des tâches d'enseignement de manière autonome. Elle ou il peut en revanche participer activement à quelques tâches d'enseignement (i.e. travaux de groupes, soutien au travail individuel d'un-e élève).

Un travail d'observation documenté, portant sur des objets particuliers (i.e. observation d'une journée d'un-e enseignant-e ou des élèves) sera demandée à chaque stagiaire. À partir de la troisième année, elle ou il est amené-e à prendre en charge des moments d'enseignements.

La présence en stage est obligatoire.

	Stages bloc de première et deuxième année
Charge hebdomadaire	Au moins 12 périodes hebdomadaire
Activités	La ou le stagiaire suit les activités de la ou du PraFo, y compris l'enseignement dans d'autres disciplines ou d'autres cycles, ainsi que d'autres activités (par exemple : séances avec les collègues, réunions avec les parents).

Module d'intégration

Le module d'intégration, à présence obligatoire, permet d'analyser en groupe ou individuellement les pratiques observées ou vécues en stage, afin de développer une posture réflexive permettant de problématiser les pratiques enseignantes et, le cas échéant, d'explorer des pistes d'amélioration.

Ateliers numériques

La formation pratique est complétée par six ateliers numériques (un par semestre). Ces derniers offrent à chaque étudiant-e la possibilité de développer ses compétences tant techniques que techno-pédagogiques. Tous les ateliers doivent être validés afin de réussir le Bachelor.

Principes de l'évaluation

L'organisation de la formation autour du référentiel de compétences professionnelles dicte le principe général de l'évaluation : il s'agit pour l'étudiant-e de prendre la mesure de l'acquisition progressive de ses compétences et pour l'institution d'attester ses acquis.

Deux types d'évaluation répondent à ces deux objectifs :

— L'évaluation formative

Un ou plusieurs retours d'informations sont offerts aux étudiant-e-s sur le niveau de leurs acquisitions en cours de chaque élément de formation (module ou stage). Cette évaluation formative peut prendre diverses formes, selon les modalités de formation : exercice illustrant un cours, entretien individuel sur un travail de séminaire, tests formatifs, documents de préparation d'une séquence d'enseignement, documents de suivi de stage remplis régulièrement par la ou le PraFo et discutés avec l'étudiant-e, etc.

— L'évaluation certificative

Au terme de chaque module et à la fin de chaque stage, l'évaluation certificative détermine l'attribution des crédits ECTS associés à l'élément de formation. Cette évaluation sommative mesure l'atteinte du niveau de maîtrise des compétences professionnelles fixé par le plan d'études et mentionné dans le descriptif du module ou du stage, en relation avec chacune des compétences travaillées.

Les modalités et les critères des évaluations certificatives sont définis par l'équipe des enseignant-e-s et communiqués aux étudiant-e-s par écrit au plus tard durant la première moitié de chaque module : examen oral, examen écrit, travail écrit personnel ou de groupe, présentation orale, bilan certificatif de stage. L'évaluation peut porter sur une seule épreuve ou en combiner plusieurs.

Le résultat de l'évaluation certificative est communiqué aux étudiant-e-s par décision du Comité de direction, sous la forme d'une note correspondant à l'échelle suivante :

6	excellent niveau de maîtrise
5.5	très bon niveau de maîtrise
5	bon niveau de maîtrise
4.5	niveau de maîtrise satisfaisant
4	niveau de maîtrise passable
3 à 1	niveau de maîtrise insuffisant

Les crédits de chaque élément de formation (module) doivent être acquis avec au minimum la note 4. Lorsque la note attribuée est inférieure à 4, l'élément de formation est échoué. L'étudiant-e doit se présenter à une seconde évaluation.

La formation aux contenus disciplinaires génériques (plusieurs modules, totalisant 20 crédits ECTS) est sanctionnée par une moyenne des modules qui doit être, a minima, de 4. Les séminaires d'intégration, quant à eux, doivent être validés, mais n'ont pas de note.

L'évaluation certificative de chaque module doit être réussie au plus tard lors de la troisième session qui suit la fin du module. Un second échec implique l'échec définitif des études. A une seule reprise au cours de sa formation, l'étudiant-e qui échoue dans un module peut se présenter une troisième et dernière fois à la procédure d'évaluation.

3.4 Élaboration du plan de formation

Avant le début de chaque semestre, l'étudiant-e est automatiquement inscrit-e aux modules qui constituent son plan de formation. Ce plan individuel mentionne l'ensemble des éléments requis par le cursus d'études en fonction du profil de formation. Il tient compte, le cas échéant, des reconnaissances d'acquis que l'étudiant-e aura fait valoir auprès du Service académique. Dans le cas d'études à temps partiel, le plan de formation est validé par le Service académique. L'étudiant-e suivant des enseignements dans une institution partenaire (i.e. UNIL) respecte les règles édictées par l'institution en matière d'inscription au cours et aux examens.

4 Plan d'études : organisation

4.1 Liste des enseignements de première année par profil

- Profil 1
- Profil 2
- Profil 3
- Profil 4
- Profil 5
- Profil 6

4.3 Liste des modules (sous réserve de modifications)

Pour certains modules, des prérequis peuvent être exigés. Veuillez vous référer aux descriptifs sur le site :

www.hepl.ch > Formation > Offre de formations de la HEP Vaud > Formations à l'enseignement > Master en enseignement secondaire I > Plan et règlements d'études > Descriptifs des cours - IS-Academia

Modules	Crédits ECTS	Semestre 1 Automne	Semestre 2 Printemps	Semestre 3 Automne	Semestre 4 Printemps
Modules d'études disciplinaires génériques (UNIL/HEP)					
Allemand*	20				
Einführung in die Literatur und Kultur des Mittelalters (BA-ALL-1-1010) – UNIL**	4	x	x		
Einführung in die Landeskunde (BA-ALL-1-102010) - UNIL	1.5	x	x		
Sprachübungen zur Landeskunde (BA-ALL-1-102010) - UNIL	3	x	x		
Einführung in die germanistische Linguistik – Teil 1 und 2 – (BA-ALL-1-1010) - UNIL	4	x	x		
Grammatik (BA-ALL-1-102010) - UNIL	1.5	x	x		
Einführung in das Studium der neueren deutschen Literatur (BA-ALL-1-1010) - UNIL	6	x	x		
* Exception pour les étudiant-e-s du profil 5. Les étudiant.e.s du profil 5 ne commencent l'Allemand qu'au semestre de printemps avec le cours de communication allemande (BS11-12ALL / UNIL) et le Contenu disciplinaires spécifiques en allemand (BS12-DIS-ALL1 / HEP). Les autres cours seront donnés en deuxième année.					
** L'Introduction à la littérature et culture médiévale en allemand ne dure qu'un semestre (automne ou printemps) et dépend du groupe attribué (groupe 1 semestre d'automne ; groupe 2 semestre de printemps).					
Anglais	20				
English Composition (BA-ANG-1-1010) – UNIL	4	x	x		
Introduction to Literary analysis (BA-ANG-1-1030) – UNIL	6	x	x		
Introduction to English language and linguistics (BA-ANG-1-1040) – UNIL - Cours	3	x	x		
Introduction to English language and linguistics (BA-ANG-1-1040) – UNIL - TP	1	x	x		
Anglo-American Literary Survey (BA-ANG-1-1020) – UNIL	2	x	x		
Lecture, Introduction to Medieval English (BA-ANG-1-1050) – UNIL - Cours	1		x		
Workshop, Introduction to Medieval English (BA-ANG-1-1050) – UNIL- Séminaire	3		x		
Arts visuels	20				
Représentation / peinture / traces-dessins (BS21DIS-AVI3)	5			x	
Objet-espace / installation / performance (BS21DIS-AVI4)	5			x	
Perception / images-reproduction / édition (BS22DIS-AVI5)	5				x
Interaction / mouvement-image / son / digitalisation (BS22DIS-AVI6)	5				x
Education numérique / science informatique	20				
Développement web - JavaScript (BS21DIS-INF3)	5			x	
Architecture des systèmes informatiques et réseaux (BS22DIS-INF4)	5				x

	Crédits ECTS	Semestre 1 Automne	Semestre 2 Printemps	Semestre 3 Automne	Semestre 4 Printemps
Algorithmique et programmation avancée (BS22DIS-INF5)	5				x
Architecture des systèmes informatiques et réseaux (BS22DIS-INF6)	5				x
Français	20				
Oeuvres et genres : Les Récits (BA-FMOD-1-1010) – UNIL - Cours	1	x			
Récits (BA-FMOD-1-1010) – UNIL - TP	3	x			
Introduction à l'analyse linguistique (BA-FMOD-1-1020) – UNIL - Cours	1	x			
Introduction à l'analyse linguistique (BA-FMOD-1-1020) – UNIL - TP	3	x			
Introduction à l'histoire littéraire (BA-FMOD-1-1030) – UNIL - Cours	1		x		
TP d'histoire littéraire (BA-FMOD-1-1030) – UNIL	3		x		
Pratiques de l'écrit (BA-FMOD-1-1050) – UNIL – Cours	1		x		
TP Pratiques de l'écrit (BA-FMOD-1-1050) – UNIL	3		x		
Introduction à la littérature médiévale (BA-FMOD-1-104010) – UNIL - Cours	1	x			
Introduction à la littérature médiévale (BA-FMOD-1-104010) – UNIL - TP	3	x			
Géographie	20				
Habiter, spatialité, paysage (BS21DIS-GEO3)	5			x	
Climat, enjeux environnementaux et sociaux (BS21DIS-GEO4)	5			x	
Représentations spatiales et cartographiques (BS22DIS-GEO5)	5				x
Mondialisation, production, flux d'informations, mobilités (BS22DIS-GEO6)	5				x
Histoire	20				
Champs et pratiques de l'histoire (BA-HIST-1-10)	10			x	x
Proséminaire d'histoire (BA-HIST-1-10)	10				x
Mathématiques	20				
Logique, arithmétique et algèbre (BS11DIS-MAT1) – HEP	5	x			
Analyse (BS11DIS-MAT2) – HEP	5	x			
Géométrie (BS11DIS-MAT3) – HEP	5	x			
Algèbre linéaire (BS12DIS-MAT4) – HEP	5		x		
Sciences de la nature	20				
Bases de biologie cellulaire, génétique et zoologie (BS11DIS-SCN1) – HEP	5	x			
Diversité du vivant et écologie (BS11DIS-SCN2) – HEP	5	x			

	Crédits ECTS	Semestre 1 Automne	Semestre 2 Printemps	Semestre 3 Automne	Semestre 4 Printemps
Biologie moléculaire, biochimie et botanique (BS12DIS-SCN3) – HEP	5		x		
Physique (BS12DIS-SCN4) – HEP	5		x		
Modules d'études disciplinaires spécifiques (HEP)					
Allemand	8				
Cours de communication allemand (BS11-12ALL) – Centre de Langues UNIL	2		x		
Études disciplinaires spécifiques au secondaire I (BS-12DIS-ALL1) - HEP	3		x		
Études disciplinaires spécifiques au secondaire I (BS-22DIS-ALL2) - HEP	3				x
Anglais					
Cours de communication anglaise (BS11-12ANG) – Centre de langues UNIL	2		x		
Contenus disciplinaires spécifiques en anglais (BS12DIS-ANG1) - HEP	3		x		
Contenus disciplinaires spécifiques en anglais (BS22DIS-ANG2)	3				x
Arts Visuels					
Expérimentation artistique (BS11DIS-AVI1) - HEP	4	x			
Intervention / situation / culture et société (BS21DIS-AV2)	4			x	
Éducation numérique / Science informatique					
Introduction à l'informatique et à la programmation (BS11DIS-INF1) - HEP	4	x			
Éléments d'informatique (BS21DIS-INF2)	4			x	
Français					
Lecture, écriture et numérique : savoirs disciplinaires du français au secondaire I (BS12DIS-FRA1)	4		x		
Développer la capacité de comprendre et de s'exprimer à l'oral en français ; découvrir les mécanismes de la langue et de la communication (BS22DIS-FRA2)	4				x
Géographie					
Savoirs géographiques pour l'enseignement : les questionnements centraux de la discipline (BS11DIS-GEO1) - HEP	4	x			
Savoirs géographiques pour l'enseignement (BS21DIS-GEO2) - HEP	4			x	
Histoire					
Savoirs historiques pour l'enseignement : les problématiques de l'histoire (BS11DIS-HIS1) – HEP Vaud	4	x			
Savoirs historiques pour l'enseignement (BS21DIS-HIS2) - HEP	4			x	

	Crédits ECTS	Semestre 1 Automne	Semestre 2 Printemps	Semestre 3 Automne	Semestre 4 Printemps
Mathématiques	8				
Mathématiques d'école (BS12DIS-MAT5) – HEP	4		x		
Mathématiques 2.0 (BS22DIS-MAT6) – HEP					x
Sciences de la nature	8				
Sciences de la nature et société (BS12DIS-SCN5) - HEP	4		x		
Sciences de la nature numérique, modélisation et interdisciplinarité (BS22DIS-SCN6) – HEP	4				x

	Crédits ECTS	Semestre 1 Automne	Semestre 2 Printemps	Semestre 3 Automne	Semestre 4 Printemps	Semestre 5 Printemps	Semestre 6 Printemps
Modules de sciences de l'éducation							
BS12TAD – Théories des apprentissages et du développement	3		x				
BS21ETH – Éthique professionnelle	2			x			
BS22ETC – L'établissement, la classe et leurs enjeux	2				x		
BS31REL – Les relations au service des apprentissages	4					x	
BS31HIS – Histoire de l'éducation	3					x	
BS32GESAC – Gestion des apprentissages et de la classe	4						x
BS32DIN – Diversité et inclusion	4						x

	Crédits ECTS	Semestre 1 Automne	Semestre 2 Printemps	Semestre 3 Automne	Semestre 4 Printemps	Semestre 5 Printemps	Semestre 6 Printemps
Formation pratique							
Stages et modules d'intégration							
BS11-12FP - Stage de formation pratique et module d'intégration de 1e année	2	x	x				
BS21-22FP - Stage de formation pratique et module d'intégration de 2e année	2			x	x		
BS31-32PRA - Stage de formation pratique de 3e année	15					x	x
BS31-32INT - Module d'intégration de 3e année	3					x	x

5 Plan d'études : descriptifs des modules

Les descriptifs des modules sont consultables en ligne à l'adresse :

www.hepl.ch > Formation > Offre de formation de la HEP Vaud > Formations à l'enseignement > Master en enseignement secondaire I > Plan et règlement d'études > Livret de cours

6 Services aux étudiant·e·s

6.1 Admission

La procédure d'admission se déroule de la façon suivante :

- ouverture des candidatures à la mi-octobre de chaque année académique,
- gestion des demandes d'admission en ligne,
- suivi du dossier de candidature jusqu'à la décision d'admission.

Les conditions d'admission et exigences particulières sont précisées dans le Règlement des études menant au Bachelor of Arts ou Bachelor of Science en enseignement pour le degré secondaire I disponible sur le site :

www.hepl.ch > Formation > Offre de formations de la HEP Vaud > Formations à l'enseignement Master en enseignement secondaire I > Plan et règlements d'études

6.2 Service académique

Le Service académique assure la gestion des admissions, les prestations de suivi administratif et de conseil aux études.

6.3 Formation

A l'exception d'apports spécifiques ponctuels qui sont enseignés par des intervenant·e·s externes, la formation est dispensée par le corps enseignant de la HEP Vaud. Une partie des enseignements disciplinaires génériques est délivrée par le corps enseignant de l'UNIL.

La formation pratique en établissement est dispensée par des PraFos désigné·e·s par leur direction d'établissement, qualifiés et mandatés par la HEP. Au besoin, certains stages peuvent être encadrés par un·e enseignant·e-hôte. Les stages se déroulent dans les établissements scolaires et institutions du canton de Vaud, partenaires de formation dans le cadre de conventions entre la HEP et les Services cantonaux dont ils dépendent.

6.4 Relations avec les établissements partenaires de formation

Le Centre de soutien à la formation pratique en établissement (CefopÉ) assure l'organisation et la gestion des stages ainsi que les prestations de suivi de la formation pratique.

6.5 Campus de la HEP Vaud

Plusieurs services sont offerts aux étudiant·e·s sur le Campus de la HEP Vaud (activités culturelles et sportives, aumônerie, bibliothèque, restaurant, mobilité...).

Pour plus d'informations :

www.hepl.ch > Portail candidat > Formations à l'enseignement > Enjeux et cadre de formation > Présentation de la HEP > Campus

6.6 Mobilité

La HEP participe activement à la promotion des échanges intercantonaux et internationaux et, dans cette perspective, développe un réseau d'institutions partenaires en Suisse, en Europe et en Amérique.

Les étudiant·e·s des Hautes écoles suisses ou étrangères souhaitant suivre une part de leur formation à la HEP peuvent consulter les informations y relatives sur le site :

www.hepl.ch > Formation > Offre de formations de la HEP Vaud > Formations à l'enseignement > Master en enseignement secondaire I > Mobilité

Les étudiant·e·s de la HEP souhaitant accomplir une partie de leur formation dans une autre Haute école en Suisse ou à l'étranger, auprès de partenaires de la HEP (autres HEP en Suisse ou institutions partenaires d'autres pays), doivent s'adresser à l'Unité Relations internationales et mobilité (etudiants-mobilite@hepl.ch).

6.7 Délivrance des titres

Les titres sont décernés lorsque la ou le candidat·e a satisfait aux exigences du règlement des études et du plan d'études. Dès la décision prononcée, l'étudiant·e peut disposer d'une attestation de réussite. Une fois par année, la HEP organise une cérémonie de remise des titres.



Haute école pédagogique
du canton de Vaud
Filière enseignement secondaire I

Avenue de Cour 33
CH - 1014 Lausanne

www.hepl.ch